



ACADÉMIE
DE NANTES

Liberté
Égalité
Fraternité



REPÈRES PÉDAGOGIQUES

ÉVALUATION EN CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION DES ÉLÈVES ALLOPHONES PRÉPARANT UN CAP

Voie professionnelle

IEN enseignement général – enseignement technique

Dispositions établies en concertation
avec la Direction des examens et concours

Le présent document s'adresse aux enseignants accueillant dans leur classe des élèves allophones. Il constitue un ensemble de repères permettant de réfléchir à l'accompagnement des élèves allophones (qui ont une maîtrise partielle de la langue française), dans le cadre des situations d'évaluation en Contrôle en cours de formation (CCF).

Ces recommandations peuvent être également étendues à des élèves qui, sans être allophones, présentent néanmoins des déficiences manifestes dans la maîtrise de la langue française.

Les modalités d'évaluation par CCF permettent de prendre en compte le profil des élèves. Pour les élèves allophones inscrits en cycle CAP, il s'agit de diversifier la mise en œuvre des situations de CCF pour se conformer à la fois au niveau de maîtrise de la langue française, acquis par l'élève au moment de l'évaluation, et à la réglementation de l'examen.

L'équipe pédagogique se mobilise tout au long de la scolarité pour que l'élève allophone acquière une meilleure maîtrise de la langue française, langue seconde et langue de scolarisation, dans toutes les disciplines. Les élèves allophones ne sont pas, *a priori*, des élèves en difficulté scolaire. Ils s'inscrivent d'abord dans un processus d'apprentissage progressif du français, qui doit les conduire à réussir leur scolarité et leur certification, totale ou partielle.

Mais, pour l'examen, il revient à la seule épreuve de français et d'histoire - géographie - enseignement moral et civique d'évaluer :

- les compétences de lecture et d'analyse de textes et documents ;
- les compétences d'expression et de communication en français oral et écrit et en particulier la maîtrise de cette langue.

*Le CCF s'intègre naturellement dans le processus de formation*¹. Les situations de CCF sont donc considérées comme des pratiques de classe. Ainsi, les modalités proposées ci-après s'inscrivent dans le prolongement de ce qui est proposé dans la pratique quotidienne de l'enseignement.

Dans tous les cas, les définitions des épreuves doivent être respectées, principalement les attendus et le niveau de maîtrise exigé pour l'obtention du diplôme.

Modalités et pratiques pédagogiques communes d'accompagnement

- **Autorisation d'un dictionnaire bilingue** (à l'exception des évaluations aux épreuves de Langue vivante étrangère, et de la deuxième situation de Français).
- **Élaboration des questions :**
 - o limiter les énoncés aux informations strictement nécessaires ;
 - o formuler les questions pour faciliter la compréhension des attendus (ex : commencer par des verbes d'action) ;
 - o diversifier les questions et les modes de réponse (cases à cocher, éléments à relier, légende à replacer...) ;
 - o veiller à une progressivité dans les questions ;
 - o soigner la mise en forme des situations d'évaluation (ex : clarté, disposition des documents, rapprocher la question des données ou des annexes).
- **Guidance plus forte autour des consignes :**
 - o oraliser, reformuler, expliciter, vérifier l'appropriation de la consigne ;
 - o utiliser des pictogrammes, illustrer la consigne (schéma, photo, dessin...) ;
 - o mettre en évidence les mots-clés de la consigne.
- **Souplesse dans le calendrier de passation des situations.**

¹ Note de la DGESCO du 19 juillet 2007, diffusée sur le site Eduscol

Modalités d'accompagnement dans les différents domaines professionnels et disciplines

DOMAINE PROFESSIONNEL

Pour les CCF des enseignements professionnels en STI, SBSSA et économie-gestion, les situations d'évaluation s'appuient souvent sur des écrits pour préparer, organiser ou évaluer l'activité pratique et contrôler la mobilisation et les acquisitions des savoirs associés. Ont été recensées ci-dessous les différentes composantes des situations d'évaluation que l'on peut rencontrer.

Composantes des situations d'évaluation		Rappel des modalités et pratiques communes d'accompagnement (Détail en page 2)	Modalités et pratiques spécifiques d'accompagnement
Consignes pour agir en pratique	Consignes écrites seules.	Autorisation d'un dictionnaire bilingue. Modalités relatives à : - l'élaboration des questions, - la guidance plus forte autour des consignes.	Limiter la densité de la documentation professionnelle.
	Consignes écrites assorties de documents professionnels (ordres de travail...).		
	Consignes visant à rechercher dans une documentation professionnelle.		
Évaluation de la pratique professionnelle	Évaluation pratique à partir d'un carnet personnel de techniques professionnelles.		Accepter un carnet personnel dans la langue maternelle (quand son utilisation est prévue dans la définition de l'épreuve), visé préalablement par l'évaluateur.
	Évaluation pratique à partir des consignes données (mode opératoire...).	Modalités relatives à la guidance plus forte autour des consignes.	
	Évaluation pratique à l'appui d'un document d'ordonnancement non évalué.		Accepter que le candidat renseigne le document d'ordonnancement dans sa langue d'origine, s'il n'est pas évalué.

Évaluation des savoirs associés	Compte rendu de l'activité basé sur un entretien d'explicitation.	Modalités relatives à l'élaboration des questions.	Accepter que le candidat renseigne le document (exemple fiche bilan de la production) dans sa langue d'origine, s'il n'est pas évalué.
	Compte-rendu écrit de l'activité.	Modalités relatives à l'élaboration des questions.	Accepter un compte-rendu non rédigé (liste, schéma...) s'il respecte la trame proposée.
	Compte-rendu oral de l'activité.	Modalités relatives à la guidance plus forte autour des consignes.	Accepter que le candidat renseigne dans sa langue d'origine les documents fournis, non évalués, qui permettent de préparer le TP ou l'entretien oral (ex : fiche d'activité, fiche technique, protocole, grille d'autoévaluation).
	Compte-rendu de l'activité basé sur un entretien d'explicitation.		Proposer à l'élève un compte rendu oral devant la production réalisée ou à partir d'un support visuel (photos ou vidéo de la production), sauf si la définition de l'épreuve l'empêche.
	Situation d'évaluation à partir de supports déclencheurs de parole (fiche d'activité, grille d'auto-évaluation...).	Modalités relatives à la guidance plus forte autour des consignes.	Accepter que le candidat renseigne les supports déclencheurs de parole dans sa langue d'origine, s'ils ne sont pas évalués.
	Situation d'évaluation écrite des savoirs associés, en lien avec la pratique (forme rédigée ou QCM).	Autorisation d'un dictionnaire bilingue.	
	Recueil d'évaluations significatives réparties sur les années de formation.	Modalités relatives à : - l'élaboration des questions, - la guidance plus forte autour des consignes.	
	Situation d'évaluation orale.	Modalités relatives à la guidance plus forte autour des consignes.	
	Situation d'évaluation à partir de documents renseignés à l'issue de l'activité (autocontrôles, documents de production, de gestion de stock...).	Modalités relatives à la guidance plus forte autour des consignes.	

DOMAINE GÉNÉRAL

Composantes des situations d'évaluation	Rappel des modalités et pratiques communes d'accompagnement (Détail en page 2)	Modalités et pratiques spécifiques d'accompagnement
Prévention santé environnement (PSE)		
Situations d'évaluation écrites prenant appui sur des documents (textes, graphiques, schémas, photos, ...). Situation d'évaluation pratique et orale des performances du candidat lors de la passation du certificat Sauveteur Secouriste du Travail (voir grille d'attribution des points au SST).	Autorisation d'un dictionnaire bilingue. Modalités relatives à : - l'élaboration des questions, - la guidance plus forte autour des consignes.	
Mathématiques-Physique-Chimie		
En mathématiques : situations d'évaluations écrites avec utilisation des outils numériques (mode opératoire fourni, formulaire...).	Autorisation d'un dictionnaire bilingue. Modalités relatives à : - l'élaboration des questions - la guidance plus forte autour des consignes.	En ce qui concerne les outils numériques, proposer des modes opératoires simplifiés, proposer des aides sous forme de « fiches mode d'emploi », utiliser des pictogrammes.
En physique-chimie : situation d'évaluation reposant sur un sujet expérimental, avec compte-rendu des résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation.		S'appuyer sur des contextes (de la vie courante ou en lien avec la spécialité) déjà rencontrés en formation.
Dans les deux valences : - la présentation de la résolution de certaines questions se fait en présence de l'examineur, - les résultats font l'objet d'un compte rendu écrit, - la longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.		Ajouter des « appels professeur » pour permettre au candidat de présenter oralement les réponses et/ou s'assurer de la compréhension du candidat. Faire reporter les résultats obtenus sur un document adapté, privilégier la mise en tableau de synthèse. Accepter un compte-rendu non rédigé.

Composantes des situations d'évaluation	Rappel des modalités et pratiques communes d'accompagnement (Détail en page 2)	Modalités et pratiques spécifiques d'accompagnement
Langue vivante étrangère		
Situation A ou sous épreuve n°1 Épreuve commune : 3 parties Partie 1 - Compréhension orale 10 minutes maximum. Trois écoutes ou visionnages espacés d'une minute d'un document authentique d'une longueur d'une minute. QCM de maximum huit items rédigé en français excepté le titre (prise de note possible).		Proposer un QCM avec images/dessins. Proposer un QCM dans les 2 langues (français et anglais). Privilégier la vidéo.
Partie 2 : Compréhension de l'écrit 25 minutes maximum. Document authentique rédigé en LVE. Document inconnu, lié à la partie 1, de dix lignes maximum Les questions, libellées en français, sont graduées du général au particulier (pas plus de 6) ; les réponses sont rédigées en français.		Formuler des questions courtes, libellées en français et en utilisant des mots transparents. Accepter des réponses en français pouvant se limiter à des mots/idées-clés seulement : pas de phrases attendues. Poser les questions et donner les réponses dans les deux langues.
Partie 3 : Expression écrite 25 minutes maximum. Rédiger en LVE un texte dont la longueur minimale attendue se situe entre 60 et 80 mots. Deux sujets au choix rédigés en français qui ne peuvent pas relever du même contexte d'utilisation de la langue : - soit une réponse à une question posée en français en lien avec le thème du document de la partie 1 et de la partie 2. - soit une réponse à un bref message écrit en LVE (SMS, carte postale...) dont l'origine et le contexte sont brièvement présentés en français.	Modalités relatives à la guidance plus forte autour des consignes.	Proposer les deux sujets au choix en français et en anglais. Question rédigée en français : Privilégier une question courte, avec des mots du langage courant et illustrer, si besoin, un mot par une image. Origine et contexte du message : Privilégier des phrases courtes, avec des mots du langage courant, étayées par une ou deux illustrations.

Situation B ou sous épreuve n°2 Épreuve orale individuelle : 2 parties Partie 1 : Expression orale en continu 3 minutes maximum. Prend appui sur un travail / projet / produit / service réalisé par le candidat ou sur une expérience professionnelle, ayant particulièrement fait appel à une utilisation de la LVE, expérience vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger. Le candidat peut prendre appui sur un plan d'intervention ou des mots clés et présenter aussi un document iconographique.		Inciter l'élève à s'appuyer sur un document iconographique ou un schéma, avec possibilité de légendes.
Partie 2 : Expression orale en interaction 3 minutes maximum. Prend appui sur l'exposé du candidat et peut s'élargir à d'autres sujets si besoin.		

Composantes des situations d'évaluation	Rappel des modalités et pratiques communes d'accompagnement (Détail en page 2)	Modalités et pratiques spécifiques d'accompagnement
Français et histoire - géographie – enseignement moral et civique		
L'épreuve de français et d'histoire-géographie-enseignement moral et civique est constituée de trois situations d'évaluation.		Les situations imposées permettent des temps de différenciation ou d'individualisation adaptés à ces candidats (dossier, remédiation, entraînement...) mais il convient de rester dans le cadre réglementaire des modalités (oral expositif, écrit individuel...).

Français Évaluation des compétences écrites Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes : 1. Rédaction à partir d'un texte ou d'un court corpus : changement de point de vue, suite de texte, changement de forme. 2. Reprise de la production à partir d'un temps de relecture et d'évaluation du texte (ce temps peut être collectif). Le temps de reprise effective se fait individuellement à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'outils déclencheurs d'écriture. 3. Seconde reprise de la production : amélioration et finalisation de son écrit par la réécriture et la prise en compte des normes orthographiques, grammaticales et typographiques.	Autorisation d'un dictionnaire bilingue. Modalités relatives à : - l'élaboration du sujet, - la guidance plus forte autour des consignes.	Choisir un support simple (qui ne met pas l'élève en grande difficulté de lecture) ; la consigne peut être explicitée (la prise d'info de la consigne n'est pas évaluée) ; privilégier les exercices de transformation. Au cours de l'étape 2, proposer une consigne qui permet de répondre à un besoin spécifique de l'élève (individualisation), qui émerge dans son texte (pas exclusivement un point de langue). Proposer un support qui favorise le repérage (grille), ou l'aide à l'écriture (didacticiel) plutôt qu'une nouvelle activité de lecture (texte en plus). Privilégier le traitement de texte ; <i>a minima</i> dictionnaire et grammaire recommandés dans la troisième étape, y compris dictionnaire bilingue et lexique. Dans cet exercice dit « d'écriture longue » tenir compte, dans l'application du barème, du processus d'amélioration du texte rédigé, quelle que soit la valeur du premier jet et la qualité du texte finalisé.
Évaluation des compétences orales Cette évaluation se déroule en 2 temps : 1^{er} temps : une présentation de 3 minutes environ. Le candidat présente une expérience professionnelle ou une recherche en lien avec le métier. L'usage d'un support visuel (une image, un titre ou une légende seulement) est possible.	Modalités relatives à la guidance plus forte autour des consignes	Accepter que le candidat puisse s'appuyer sur des notes rédigées dans sa langue d'origine lors de la présentation.

Évaluation des compétences orales (suite) 2^d temps : un entretien d'explicitation qui ne peut excéder sept minutes.		Après l'exposé oral totalement autonome, se saisir de l'entretien comme un temps d'explicitation en formulant des questions qui permettent au candidat d'exprimer sa réflexion et d'entrer dans l'échange. En amont, prévoir des temps d'entraînement à la présentation et à l'entretien pour familiariser le candidat à cette évaluation et pour l'accompagner dans la maîtrise linguistique de son sujet. Un minimum d'échange oral est attendu pour pouvoir évaluer les trois capacités : présenter / justifier / communiquer.
Histoire - géographie – Enseignement moral et civique (EMC) Évaluation orale Situation d'évaluation en 2 parties : 1. Analyse d'un document (préparé individuellement ou collectivement durant la formation) d'histoire ou de géographie. L'évaluation porte sur la présentation du document, la justification du choix du document, la compréhension du sens global du document et la capacité à dégager l'intérêt et les limites du document. L'examineur amène le candidat à préciser son propos si nécessaire. 2. Présentation orale d'un document d'EMC (préparé individuellement ou collectivement durant la formation). L'évaluation porte sur la construction d'une argumentation cohérente et étayée qui s'appuie sur les repères et notions du programme, sur l'explicitation des valeurs de la République en jeu dans le document et sur l'explicitation des liens avec les programmes d'Histoire et de géographie quand cela est possible. L'examineur amène le candidat à préciser son propos si nécessaire.	Modalités relatives à la guidance plus forte autour des consignes	L'examineur adopte une démarche bienveillante et accompagne la production orale du candidat en lui demandant, par exemple, de préciser certains points de son exposé, de définir certaines notions d'histoire-géographie-EMC, ou de compléter une information. En amont, travailler les documents durant la formation pour que les candidats en aient une bonne maîtrise et se sentent en confiance. Les documents ne sont pas nécessairement travaillés en autonomie, ni individuellement. On a pu travailler en classe, par exemple, la présentation des documents, la justification du choix opéré, ou l'argumentation en EMC. Toute forme d'accompagnement et d'entraînement est possible en amont de l'oral. Un minimum d'échange oral est attendu pour pouvoir évaluer les trois capacités : présenter / justifier / communiquer.